

se contredisant, du moins en apparence, de façon plus catégorique ?

Une des deux assertions est fausse, ou bien M. Berthelot fut concurremment, successivement ou alternativement, avocat et médecin !

L'éminent critique, Gaston Deschamps, avait peut-être raison de s'écrier : l'histoire est un procès où les témoins se contredisent !

E.-Z. MASSICOTTE

AMABLE BERTHELOT, AVOCAT

Adèle Berthelot qui, à Québec, le 9 juillet 1831, devenait l'épouse de Louis-Hypolite LaFontaine, avocat, plus tard sir Louis Hypolite LaFontaine, était la fille de Amable Berthelot, avocat.

Amable Berthelot fut député à la Chambre d'Assemblée pour le comté de Trois-Rivières de 1824 à 1827, pour la haute-ville de Québec de 1834 à 1838, puis pour le comté de Kamouraska de 1841 à 1847. Il décéda à Québec le 24 novembre 1847.

Amable Berthelot avait élevé deux enfants : Adèle Berthelot (épouse de L.-H. LaFontaine) et Amable Berthelot, médecin, qui épousa Zoé Desrochers.

Dans la lettre de L.-H. LaFontaine à sir John Colborne (tirée de *LaFontaine et son temps* de M. DeCelles) citée plus haut par M. Massicotte il y a une erreur, probablement une faute d'impression :

" Ce n'était pas encore assez. Il fallait, au risque même de s'exposer à violer votre parole donnée par écrit à la population du nord du district, arrêter le docteur Berthelot, de la Rivière du Chêne, dont le seul crime est d'être mon beau-père ! "

Le docteur Amable Berthelot fils qui pratiquait en 1838 à la Rivière-du-Chêne était non le beau-père de L.-H. LaFontaine mais son beau-frère. Sur un mauvais manuscrit beau-frère peut facilement se transformer en beau-père.

Les renseignements qui précèdent sont extraits de l'acte de tutelle des mineurs Berthelot en date du 4 juillet 1831 et du contrat de mariage de L.-H. LaFontaine reçu par le notaire Planté le 7 ju

P.-G. R.